FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 04 novembre 2016

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Validé par le conseil de Faculté du 03 novembre 2016

Membres présents :
Mesdames Audrey BECQUART, Eléonore CADOU, Julie DUPONT-LASSALLE, Eloïse GEERS, Karen HOAREAU.
Messieurs Bruno BADRE, Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP, Romain OLLARD, Jean-Yves ROCHOUX.

Membres représentés :
Madame Marceline DUCROCQ-GRONDIN.
Messieurs Dominique LEPELLEY, Alexis PARMENTIER, Jean-Baptiste SEUBE.

Assistent à la séance :
Mesdames Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET, Emmanuelle VITTE.
Messieurs François CAFARELLI, Jean-Marc RIZZO.

La séance est ouverte à 10H15 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 7 JUILLET 2016

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. POINT DE L'EQUIPE DECANALE.

RENTREE UNIVERSITAIRE :
M. Le Doyen indique que la rentrée universitaire s'est bien déroulée dans l'ensemble et qu'elle avait été bien anticipée par les personnels BIATSS.

Le nombre d'inscrits n'a que peu varié entre 2015-2016 et 2016-2017, la différence selon les chiffres d'aujourd'hui est d'environ 30 inscriptions supplémentaires.

Dans le détail, le portail Eco/Gestion/AES est en légère augmentation, et les effectifs sont quasiment identiques en L1 Droit.

Le nombre d'inscrits en L2 AES, L2 ECO et L2 DROIT a sensiblement baissé du fait notamment des taux de réussite de L1 2015-2016 moins importants.

En Master, il est à noter une légère baisse des effectifs.

Mme Julie DUPONT-LASSALLE souhaite faire part de son désappointement lors de ses premiers cours au Tampon. En effet, il lui a été particulièrement difficile d'accéder au campus sud, n'ayant pas été avertie de la mise en fonction des barrières d'accès aux parking, qui nécessite un badge. Elle regrette qu'il soit si compliqué d'aller faire son travail et relève que des dysfonctionnements au niveau des accès sont constatés et subis chaque année.

ARRIVEE DES NOUVEAUX COLLEGUES :
Mme VITTE rappelle que nous accueillons 4 nouveaux collègues enseignants et 2 personnels BIATSS.

Il s'agit de :
Pr. Alexandre MANGIAVILLANO – section 02, installé dans le bureau de Cathy POMART.
M. Rémi BARRUE-BELOU – Section 02, installé dans le bureau de Mireille MARTEAU-LAMARCHE.
M. Faneva RAKOTONDRAHASOA – Section 02, installé dans le bureau de Ronan BERNARD-MENORET.
Mme Patricia DUCRET – PRAG, installée dans le bureau de Damien DESCHAMPS.

Mme Zarina MANSOOR, nouvelle responsable du bureau Pédagogie L et M1 Droit (en remplacement de Véronique LAMBERT).
Mme Wafae TALEB, secrétaire de direction (en remplacement de Lydie HOAREAU).

Sans oublier la nomination d'Elise RALSER et Jean-François HOARAU en qualité de Professeurs des Universités.

Félicitations et bienvenue à eux tous.

INSCRIPTIONS EXTRA-TEMPORA :
La DSVE nous informe que les inscriptions administratives des licences et masters 1 sont prolongées jusqu'au 30 septembre, s'alignant sur les réorientations des L1 dans le cadre de l'opération REBONDIR.

CALENDRIER DES CONSEILS DE FACULTE :
Certains membres du conseil ont demandé à quel moment le calendrier des conseils serait transmis. Mme VITTE indique qu'il est calqué sur celui des instances (CFVU – CR – CAC). Aussi la direction préfère-t-elle attendre l'élection du Président et la transmission du calendrier des instances centrales pour établir celui du Conseil.

BUDGET :
Mme VITTE informe les membres que les premières réunions relatives au dialogue budgétaire ont débuté. Ce dernier devrait s'accélérer dès que le Président sera élu.

CAMPAGNE ATER :
Mme VITTE informe que la phase deux de la campagne est lancée. La composante a renvoyé les demandes de postes, qui correspondaient au reliquat non obtenu en phase 1 à savoir :

- 2 demi postes d'ATER en section 01
- 1 poste d'ATER en section 05

La DRH-Enseignants a informé les composantes qu'un arbitrage interviendrait, le nombre de postes demandés au sein de l'établissement étant supérieur au nombre de postes vacants. En outre cet arbitrage ne pourra intervenir qu'après l'élection du futur président de l'université.

M. OLLARD indique qu'il devient urgent d'avoir des réponses, pour finaliser les services d'enseignement qui dépendent du nombre de postes obtenus.

Mme VITTE contactera la DRH-Enseignants pour avoir des informations sur les dates de réponse et de recrutement.

3. PROJETS COFIP.

M. Le Doyen informe que 5 projets sont présentés par les collègues de la composante. M. OLLARD et Mme DUPONT-LASSALLE qui sont présents, détailleront leurs projets. En l'absence d'Anne QUATREHOMME, M. RIZZO présentera son projet.

Mme DUPONT-LASSALLE présente ses trois projets :

- Forum des métiers du Droit public : il se tiendra le 16 novembre prochain. Il a pour vocation de permettre aux étudiants de découvrir le panel très varié des métiers du droit public, souvent mal connus voire inconnus des étudiants.
- Concours européen des Droits de l'Homme René Cassin : pour rappel, ce concours a été remporté par les étudiants du Master 2016. Les responsables du master souhaitent d'autant plus accompagner les étudiants dans cette aventure.

- Rentrée solennelle du Master Droit public : La rentrée du Master 2 droit public est un événement marquant le début de chaque année universitaire. Il vise autant à se connaître (entre étudiants du M1 et du M2 ; entre promotions du Master 2 droit public ; entre étudiants et professionnels ; entre universitaires et professionnels extérieurs) qu'à faire connaître (le diplôme de Master 2 en droit public ; le savoir-faire des diplômés).

Mme QUATREHOMME a également transmis un projet présenté en séance par M. Le Doyen :

- Voyage à l'étranger pour trois étudiants : Accompagnement financier d'étudiants partant en stage pour l'étranger, principalement achat de leur billet d'avion et participation aux frais d'hébergement sur place.

M. OLLARD présente son projet :

- Clinique du Droit : La clinique fonctionne depuis février 2016. Il s'agit de demander un accompagnement financier pour le fonctionnement et la communication.

Après échanges sur les divers projets, il est proposé de les classer selon l'ordre suivant :

1- Forum des métiers du droit public
2- Voyage à l'étranger pour 3 étudiants de L3, M1, M2
3- Concours européen des droits de l'homme René Cassin
4- Clinique du droit
5- Rentrée solennelle du master droit public.

Ce classement est adopté à l'unanimité.

4. Modalités d'examens du DU Ambition

M. DESCHAMPS, co-responsable pédagogique de ce DU fait une présentation : cette formation à destination des étudiants de L2 et L3 toutes filières FDE confondues, a pour vocation de renforcer les savoirs, savoir-faire et savoir-être des étudiants, avec notamment une revue de presse hebdomadaire, des séminaires sur l'art oratoire, de l'anglais renforcé et des recours proposés par Sciences Po (partenariat en cours d'élaboration).

Mme Cathy POMART, représentante de l'université dans le montage de ce DU +M1 Classe préparatoire aux concours administratifs, complète en indiquant que ce DU a vocation à alimenter la future classe préparatoire. C'est une formation d'excellence en vue d'intégrer Sciences PO, et également en prévision de la préparation d'une thèse.

Un débat s'engage sur le format de validation de ce DU : soit un diplôme délivré après chaque année (l'un au titre de la L2, l'autre de la L3) soit un diplôme délivré après réussite aux deux années (L2+L3), sachant que pour 2016-2017, il sera nécessairement délivré aux étudiants de L3 après une seule année.

Les membres se prononcent majoritairement pour la délivrance d'un DU après deux années (en L3) avec possibilité de délivrer des attestations en fin de L2 ou en fin de L3 (pour ceux qui intègreront le DU directement en L3).

Les modalités d'examens sont votées à l'unanimité sous réserve d'intégrer la mention d'un DU validé sur deux ans.

5. Equivalences maquettes 2015-2016/ 2016-2017

- Master Economie Appliquée : suite à la fusion du master EA et du master GTDL pour 2016-2017, il est proposé un tableau d'équivalence entre les deux années (2015-2016 vers 2016-2017).

Ces équivalences sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

- Licence 2 droit : suite à diverses remontées des étudiants redoublants, qui souhaitent conserver le nombre de crédits ECTS obtenus antérieurement au changement de maquettes, une nouvelle proposition est faite par M. OLLARD . Elle porte sur les 6 cas de figure répertoriés d'équivalences qui permettent aux étudiants de

conserver l'ensemble des ECTS acquis lors de la précédente habilitation, tout en maintenant une logique pédagogique.
Toutefois, les UE anciennement proposées en L1, qui apparaissent en L2 dans la nouvelle habilitation ne peuvent donner lieu à une équivalence.

Ces équivalences sont adoptées à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, les points à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 12h00.

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITE DE LA REUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de Séance

Le Doyen,
Jean-Marc RIZZO